

Nouveau portail GEREP : Remplir sa déclaration annuelle des rejets atmosphériques en ligne

Judi 13 Janvier 2022	Marseille
Mardi 13 Décembre 2022	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h - 1 jour ou 2x1/2 j VISIO
Tarif	640,00 € HT Adhérents 800,00 € HT Non Adhérents * déjeuner inclus

Modalités d'évaluation des acquis	Exercices pratiques
Public	Exploitants, inspecteurs des ICPE, responsables environnement et ingénieurs conseils
Pré-requis	Sont un plus pour la formation des connaissances de base sur la formation des polluants et les méthodes de détermination des émissions, ainsi que sur la réglementation relative aux Installations Classées dans le domaine de l'air, favoriseront l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels de la déclaration annuelle des rejets atmosphériques
- Savoir exploiter les données d'émission en vue d'effectuer sa déclaration annuelle sur GEREP
- Saisir de manière optimale sa déclaration annuelle en ligne sur l'outil GEREP.

Moyens pédagogiques



Programme

Contexte général et Réglementaire

- Vue d'ensemble du processus de déclaration
- Echéances des déclarations (Selon les seuils)
- Structure de la déclaration
- Cas particulier du CO2 au titre du SEQE, notions essentielles

Le site internet de la déclaration

- Accès à la plateforme GEREP et à la déclaration
- Ergonomie de l'application (Parties générale / eau / déchet / sol / air)
- Découpage des installations en rapport avec les modules de déclaration
- Principales difficultés à résoudre
- Conseils pratiques

Etudes de cas

- Plusieurs cas traités pour illustrer les différentes étapes du remplissage
- Résolution des principales difficultés (pertinence des réponses, cohérence, estimation préalable des rejets / appréciation par rapport aux seuils EPRTTR ...)

Conclusion

Livrable

Support de formation imprimé + visionneuse en ligne de la formation pendant 1 an

Matériel nécessaire

Venir avec un ordinateur permettant une connexion Internet